

AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE A KINSHASA
BUREAU CONSULAIRE

Tel: 081-8803724 (14h-16h)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OCTROI DE VISAS DE SEJOUR TEMPORAIRE
(SOINS MEDICAUX)

Les visas de séjour temporaire sont octroyés uniquement sur rendez-vous pris sur Internet, sur le site de l'Ambassade des Etats-Unis à Kinshasa : <http://kinshasa.usembassy.gov>. Les rendez-vous doivent être programmés deux à trois semaines au minimum avant la date prévue pour le voyage. Les demandeurs de visa sont donc priés de se présenter à la CITI (CITIBANK) chaque lundi, mercredi et vendredi de 8h30' à 12h00', sise croisement des Avenues Ngongo-Lutete et Colonel Lukusa à Gombe pour payer les frais de dépôt de dossiers. Les demandeurs de visa doivent amener leur reçu prouvant le paiement des 131\$ lorsqu'ils sont reçus le **mardi, le mercredi et le jeudi à 8h00' ou 9h30'** à la Section Consulaire. Il est à noter que cette somme de 131\$ n'est **pas remboursable** si le visa n'est pas octroyé. Si le visa est octroyé, les congolais devront payer 150\$ pour celui d'un mois ou 250\$ pour celui de trois mois. Le tarif de réciprocité sera appliqué aux étrangers. Le retrait du passeport s'effectuera le lendemain, **mercredi et jeudi** entre **14h30' et 15h30'** et **vendredi de 10h00' à 11h00'**. Dans certain cas l'autorisation pour imprimer le visa peut prendre plus de temps.

Un visa de séjour temporaire aux Etats-Unis n'est ni une autorisation d'entrée, ni de séjour. Il accorde au titulaire le droit de se présenter devant le Service d'Immigration (BCIS) du "Department of Homeland Security" (DHS) au poste d'entrée pour demander l'admission sur le territoire des Etats-Unis. Le BCIS est chargé de décider de l'admission et de la durée du séjour d'un visiteur (au maximum six mois).

La loi des Etats-Unis d'Amérique relative à l'Immigration et à la Nationalité suppose que chaque demandeur de visa de séjour temporaire est un immigrant potentiel. Il lui incombe donc de réfuter cette hypothèse, en démontrant des liens d'attaches suffisamment solides dans son pays de résidence pouvant garantir son retour après une visite/bref séjour aux Etats-Unis.

Conditions

L'octroi de visas pour les soins médicaux aux USA exige les conditions suivantes:

1. **Résidence au Congo:** les demandes de non-résidents seront rarement approuvées et ceci seulement à la discrétion de l'officier consulaire.
2. Les demandeurs provenant d'une juridiction consulaire autre que celle-ci peuvent solliciter un visa. Cependant, ils doivent se rendre compte des difficultés inhérentes à la langue et au fait que l'officier consulaire n'étant toujours pas familier aux pratiques locales d'autres pays puissent rendre plus difficile la présentation des preuves de votre éligibilité pour un visa dans cette juridiction plutôt que dans celle d'origine ou dans un autre poste consulaire désigné à cet effet.
3. **Passeport:** Chaque voyageur doit être muni de son propre passeport y compris les enfants mineurs.
4. **La validité du passeport:** Votre passeport doit être en cours de validité d'au moins six mois à partir de la date prévue pour votre entrée/séjour aux Etats-Unis.
5. **Le formulaire de demande de visa de non-immigrant (DS-156)** doit être bien rempli (sur Internet) en anglais ou en français, selon votre choix, au site: http://evisaforms.state.gov/instructions_French.asp, veuillez imprimer les trois pages et les soumettre à la section consulaire le jour même de votre rendez-vous pour l'interview. Nous n'accepterons plus les formulaires remplis à la main ou dactylographiés à la machine. Vous donnerez une réponse à chaque question à l'endroit prévu. Sinon, vous mettrez "NEANT" si cela est le cas. Le voyageur doit se munir aussi d'un itinéraire proposé tiré de l'ordinateur de la compagnie aérienne ou agence de voyage.
6. **Photographie :** Une photo non montée de 50mm par 50mm, montrant tout le visage avec la tête centrée dans l'encadrement et prise 6 mois au maximum à partir de la date de la demande. Elle peut être soit en noir et blanc, soit en couleur et doit avoir un fond blanc ou clair et le regard bien fixé vers l'objectif. Ne pas poser d'agrafes sur le visage, mais au coin de la photo.
7. **Visa de transit :** le voyageur doit soumettre tout visa de transit nécessaire pour l'itinéraire proposé.
8. **Lettre du médecin local :** une lettre du médecin traitant local décrivant son diagnostic, pronostic, le rapport médical et les raisons pour lesquelles le patient doit poursuivre les soins médicaux aux Etats-Unis et indiquant tout autre traitement reçu à l'extérieur de la RDC.
9. **Lettre du médecin aux Etats-Unis :** le médecin aux Etats-Unis doit fournir les mêmes renseignements que le médecin local (en utilisant le rapport médical du médecin local comme base de leurs conclusions) et inclure le coût estimé pour les soins médicaux prévus (comprenant les opérations chirurgicales et d'autres traitements spéciaux).
10. **Justifications de ressources financières suffisantes :** le patient doit prouver qu'il a suffisamment des moyens pour payer les soins médicaux aux Etats-Unis (l'assurance médicale aux Etats-Unis, acompte payé sur le coût estimé des soins médicaux, etc...).
11. **Lettre d'une institution médicale :** une lettre d'une quelconque institution médicale aux Etats-Unis confirmant que toutes les factures antérieures ont été honorées (au cas où le patient a déjà suivi le traitement aux Etats-Unis dans le passé).